

**PDU D'ÎLE-DE-FRANCE****Déplacements :  
on joue collectif**

Une baisse de 2 % des déplacements en voiture, une augmentation de 20 % des déplacements en transport en commun, une croissance de 10 % des trajets à pied ou à vélo pour une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 : tels sont les objectifs énoncés par le Plan de déplacements urbains (PDU) rédigé par le STIF, l'autorité organisatrice des transports en commun en Île-de-France, et adopté jeudi 16 février par le conseil régional. Pour atteindre ces objectifs, quatre mesures sont en passe d'être adoptées : assurer aux bus et aux tramways la priorité aux carrefours afin de rendre ces modes de transport plus attractifs, créer des places réservées aux vélos sur la voirie, créer un nombre minimum de places pour ces mêmes vélos dans toute construction nouvelle et limiter le nombre de places réservées aux voitures lors de la construction d'immeubles de bureaux. Ces nouvelles normes devront être traduites dans les plans locaux d'urbanisme. Ce PDU, applicable fin 2013, aborde aussi la question du transport des marchandises afin de favoriser le fret ferroviaire ou fluvial. ● O. R.